**Gaspillage alimentaire: l'Assemblée vote des mesures pour empêcher les supermarchés de jeter de la nourriture invendue**

POLITIQUE - L'Assemblée nationale a voté jeudi 21 mai soir à l'unanimité des mesures contre le gaspillage alimentaire destinées à empêcher les grandes surfaces de jeter de la nourriture, [selon son promoteur, l'ancien ministre délégué à l'Agroalimentaire Guillaume Garot](http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2015/04/14/gaspillage-alimentaire-un-rapport-contre-l-interdiction-de-jeter-pour-la-grande-distribution_4615612_3244.html).

Il sera désormais interdit aux distributeurs du secteur alimentaire de rendre leurs invendus impropres à la consommation. "Voir de l'eau de Javel déversée sur les poubelles des grandes surfaces avec des aliments consommables, ça scandalise", a souligné Guillaume Garot.

Ils devront s'efforcer de prévenir tout gaspillage, ou à défaut d'utiliser leurs invendus, au travers de dons, ou pour l'alimentation animale ou encore à des fins de compost pour l'agriculture, valorisation énergétique... Les moyennes et grandes surfaces de plus de 400 mètres carrés auront d'ailleurs l'obligation de conclure une convention avec une association caritative, afin de faciliter les dons alimentaires. En outre, les produits sous marque de distributeur qui seraient retournés au fournisseur seront autorisés au don alors qu'ils sont détruits actuellement.

**20 à 30 kilos par an et par Français**

Enfin, la lutte contre le gaspillage alimentaire sera intégrée à l'éducation à l'alimentation durant le parcours scolaire. Les entreprises pourront se prévaloir de leurs actions en la matière dans le cadre de leur responsabilité sociale et environnementale.

Les amendements de Guillaume Garot reprennent les préconisations d'un rapport [qu'il avait remis en avril au gouvernement](http://www.huffingtonpost.fr/2015/04/14/lutte-gaspillage-alimentaire-rapport-guillaume-garot-doggy-bag_n_7061762.html), portant sur tous les acteurs de la chaîne alimentaire. Plusieurs parlementaires se disputent la paternité de ces mesures. L'élu de la Mayenne a réuni les plus engagés et les amendements sont co-signés - fait rarissime - par des députés de tous bords, dont Jean-Pierre Decool (UMP), lui-même auteur d'une proposition de loi qui avait été récemment rejetée dans l'attente du rapport Garot, ainsi que Brigitte Allain (EELV) et Marc Dolez (Front de gauche).

Leur validation a été saluée jeudi comme "l'aboutissement d'un travail de terrain" par l'élu de Courbevoie divers droite Arash Derambarsh, qui a distribué cet hiver des invendus et réuni quelque 200.000 signatures "pour dire stop au gâchis alimentaire". Chaque Français jette en moyenne 20 à 30 kilos de nourriture par an, ce qui représente une somme de 12 à 20 milliards d'euros sur une année. L'UMP Frédéric Lefebvre s'est toutefois inquiété d'un éventuel risque de censure du Conseil constitutionnel sur ces mesures car elles ont été introduites au cours d'une nouvelle lecture du projet de loi et non dès la première lecture.

**Un premier pas seulement**

Les sénateurs avaient déjà voté en février un amendement au projet de loi prévoyant la suppression de la date limite d'utilisation optimale (DLUO) sur les produits alimentaires non périssables. A l'occasion de l'examen de la loi Macron, les sénateurs ont aussi soutenu à l'unanimité un cadre pour la distribution des invendus par les supermarchés aux associations.

Une fois ces mesures anti-gaspillage entrées en vigueur, "il restera néanmoins beaucoup à faire", estime Guillaume Garot, citant la mobilisation des collectivités locales, la formation des professionnels et la sensibilisation des consommateurs. Le gouvernement s'était fixé dès 2012 un objectif de division par deux du gaspillage alimentaire d'ici 2025. La grande distribution, mise à l'index alors qu'elle ne représente que 5% des déchets alimentaires selon la Commission européenne, a fait valoir les actions déjà mises en œuvre, notamment auprès des associations d'entraide.

"C'est bien d'interdire mais il faut organiser la collecte de l'autre côté", plaide aussi Michel-Edouard Leclerc, patron du groupe homonyme. Michel-Edouard Leclerc préconise un plan d'aide aux associations pour qu'elles s'équipent en réfrigérateurs et en camions afin d'écouler les marchandises qui leur seront données.